



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 12 février 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François GOYARD, maire.

Etaient présents : Jean-François GOYARD, Maire  
Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoint au Maire

Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Antoine DAVENE de ROBERVAL, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Etaient absents :

Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER **donne pouvoir à** Virginie FERRET-COURTEL  
Jennifer LEROUGE **donne pouvoir à** Jean-François GOYARD

M Antoine DAVENE de ROBERVAL, est *désigné* secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

**DELIBERATION AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR  
ESTER EN JUSTICE**

Objet : défense des intérêts de la commune de Rhuis pour la demande de recours gracieux introduite le 18 janvier 2024 par Mme DOMEQCQ et M MAEDA.

Considérant que Mme DOMEQCQ et M MAEDA ont déposé un recours gracieux par l'intermédiaire de Maître SZYMANSKI Pierre Édouard 11 rue des DOMELIERS - 60200 COMPIÈGNE afin d'annuler le refus de leur demande de Permis de Construire.

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Autorise le maire à représenter la commune de Rhuis dans cette instance.

Autorise et désigne Maître Frédéric GARNIER Avocat au Barreau de Senlis 1 Impasse SOUCHIER - 60500 CHANTILLY, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

Autorise le maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique, auprès de Groupama.

J.F.G.  
C

Fait à RHUIS,  
le 19 février 2024

Le Maire  
Jean-François GOYARD



- Transmis au représentant de l'État le : ...
- Publié le : ...